

French and English below

Commentaires de Mine Action Review sur la demande de prolongation de l'article 5 de la République Démocratique du Congo (présenté par NPA au nom de Mine Action Review)

Point 4 de l'ordre du jour : Questions relatives au mandat du Comité de mise en œuvre de l'article 5 Réunions intersessions de l'APMBC, 17-20 juin 2025

Merci, Madam Chair.

En raison des contraintes de temps, nous nous limiterons à quelques observations et transmettrons l'ensemble de nos commentaires par écrit.

Nous remercions la République démocratique du Congo d'avoir soumis - bien qu'avec un certain retard - et présenté sa cinquième demande de prolongation. Cette demande reflète des efforts tangibles qui ont contribué à une meilleure compréhension de la contamination et des progrès en matière de remise à disposition des terres au cours des dernières années. Les données fournies sont généralement traçables et s'alignent globalement avec les données de Mine Action Review, à quelques exceptions.

Cela dit, un certain nombre d'éléments méritent d'être clarifiés :

1. Premièrement, la demande serait renforcée par l'inclusion d'un plan de travail détaillé avec des objectifs annuels de déminage par province pour la période de trois ans - ou pour une période plus courte, si la situation de conflit empêche la planification à long terme.
2. Deuxièmement, un budget plus détaillé présentant les coûts annuels pour chaque poste budgétaire offrirait une vision plus claire et concrète des besoins financiers, et permettrait une évaluation plus précise du budget proposé, qui semble élevé relativement élevé au regard de la superficie contaminée restante (environ 340 000 m²).
3. Troisièmement, la demande gagnerait à présenter une vue plus précise des défis opérationnels actuels. Le contexte particulièrement instable en 2025 — notamment la prise de contrôle de Goma et Bukavu par le M23 — a entraîné la suspension et la réduction des opérations de déminage. Par ailleurs, le retrait de financements clés, tels que ceux de la Corée du Sud et des États-Unis, fragilisent la continuité des efforts de lutte contre les mines.
4. Enfin, compte tenu de l'environnement financier de plus en plus restreint en 2025, une stratégie de mobilisation des ressources plus détaillée est nécessaire.

Points supplémentaires, fournis par écrit :

- **Clarification du calendrier** : Le calendrier devrait être corrigé pour s'étendre du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, plutôt que du 1er mai 2025 au 30 avril 2028.
- **Incohérences budgétaires** : Les chiffres du budget ne sont pas présentés de manière cohérente tout au long de la demande. A la page 18, l'addition des chiffres énumérés donne un total de 7.001.194,65 USD, et non pas 5,8 millions USD comme indiqué. En outre, à la

page 45, le budget total est de 6 401 194,65 USD. Cette divergence doit être vérifiée et clarifiée.

- **Contribution nationale** : Selon les discussions avec Mine Action Review, le gouvernement congolais alloue 600 000 dollars US par an au CCLAM (comme c'était le cas en 2023 et 2024). La RDC devrait préciser si les 600 000 USD mentionnés dans la demande sont une contribution annuelle - impliquant un total de 1 800 000 USD sur trois ans - ou la contribution totale prévue pour l'ensemble de la période d'extension.
- **Normes nationales de lutte contre les mines (NMAS)** : La demande ne contient qu'une référence générale à la mise à jour des normes nationales. La RDC devrait préciser les normes existantes, la date de leur dernière révision et définir un calendrier et un plan pour leur révision afin d'assurer l'alignement sur les normes internationales au cours de la période de prolongation.
- **Gestion de l'information** : Des objectifs plus clairs sont nécessaires pour renforcer la gestion de l'information, en particulier en ce qui concerne la transition vers IMSMA Core. La gestion de la base de données nationale n'est que brièvement mentionnée à la page 6, sans aucun détail sur les plans concrets. Le document ne précise pas si une mise à niveau d'IMSMA est prévue et si des discussions ont eu lieu avec UNMAS ou le GICHD. Selon les opérateurs, des mises à jour plus régulières de la base de données et une classification plus claire des zones dangereuses (par exemple, champ de bataille ou champ de mines) pourraient améliorer l'efficacité opérationnelle.
- **Mécanismes de coordination** : Des détails supplémentaires sont nécessaires sur la manière dont la RDC entend renforcer la coordination. En 2023-24, le CCLAM a entamé un processus de décentralisation en établissant plusieurs bureaux provinciaux pour coordonner l'action contre les mines et assurer la gestion de la qualité. Le CCLAM héberge également le groupe de travail national sur l'action contre les mines. La RDC devrait fournir davantage d'informations sur la fréquence de ces réunions, leur structure de direction et les activités de coordination prévues aux niveaux national et provincial dans les neuf provinces contaminées. Des informations supplémentaires sur les ateliers ou réunions passés et à venir seraient également utiles.
- **Considérations environnementales** : La demande n'aborde pas les implications environnementales des activités de lutte contre les mines, et ne précise pas si la RDC dispose d'une politique environnementale - sous la forme d'une législation ou de normes de lutte contre les mines - ou si elle a l'intention d'en élaborer une au cours de la période de prolongation.

English below

**Mine Action Review comments on Democratic Republic of Congo's Article 5 Extension Request
(delivered by NPA on behalf of Mine Action Review)**

**Agenda Item 4: Matters related to the mandate of the Committee on Article 5 Implementation
APMBC Intersessional Meetings, 17–20 June 2025**

Thank you, Madam Chair.

I am delivering this statement on behalf of the Mine Action Review.

In the interests of time, we will deliver a few short observations and will submit full comments in writing.

We thank the Democratic Republic of the Congo for submitting—albeit with some delay—and presenting its fifth extension request. The request reflects tangible efforts that have contributed to a better understanding of contamination and of land release progress in recent years. The data provided is generally traceable and largely aligns with Mine Action Review’s records, with only a few minor inconsistencies.

That said, a number of elements would benefit from further clarification:

1. Firstly, the request would be strengthened by the inclusion of a detailed work plan with annual clearance targets by province for the three-year period—or for a shorter timeframe, should the conflict situation impede long-term planning.
2. Secondly, a comprehensive budget outlining annual costs for each budget item would offer a clearer and more practical overview of financial needs and enable a clearer assessment of the proposed budget, which appears relatively high in light of the remaining contaminated area (approximately 340,000 m²).
3. Thirdly, the request could also provide a clearer picture of the current operational challenges. The particularly complex context in 2025—including the control of Goma and Bukavu by the M23—has led to the suspension and scaling down of clearance activities. At the same time, the withdrawal of key funding sources, notably from South Korea and the United States, has placed mine action efforts in the DR Congo at serious risk of disruption.
4. Lastly, given the increasingly constrained funding environment in 2025, a more detailed resource mobilization strategy is needed.

Additional points, provided in the written submission of the statement:

- **Timeline clarification:** The proposed timeline should be corrected to extend from 1 January 2026 to 31 December 2028, rather than from 1 May 2025 to 30 April 2028, as currently indicated.
- **Budget inconsistencies:** The budget figures are not presented consistently throughout the request. On page 18, adding the listed figures results in a total of US\$7,001,194.65, not US\$5.8 million as stated. Furthermore, page 45 presents the total budget as US\$6,401,194.65. This discrepancy should be verified and clarified.
- **National contribution:** According to discussions with Mine Action Review, the Congolese government allocates US\$600,000 annually to CCLAM (as was the case in 2023 and 2024). DR Congo should clarify whether the US\$600,000 mentioned in the request is an annual contribution—implying a total of US\$1,800,000 over three years—or the full contribution planned for the entire extension period.
- **National Mine Action Standards (NMAS):** The request provides only a general reference to updating NMAS. DR Congo should specify the existing NMAS, the date of their last review, and outline a timeline and plan for their revision to ensure alignment with IMAS during the extension period.
- **Information management:** Clearer objectives are needed for strengthening information management, particularly regarding the transition to IMSMA Core. The management of the national database is only briefly mentioned on page 6, with no detail on concrete plans or timelines. It remains unclear whether an IMSMA upgrade is planned, and whether there

have been any discussions with UNMAS or GICHD. According to operators, more regular updates to the database and clearer classification of hazardous areas (e.g., battlefield vs. minefield) could enhance operational effectiveness.

- **Coordination mechanisms:** Further detail is needed on how DR Congo intends to strengthen coordination. In 2023–24, CCLAM began a decentralization process by establishing several provincial offices to coordinate mine action and ensure quality management. CCLAM also hosts the national Mine Action Working Group. DR Congo should provide more information on the frequency of these meetings, their leadership structure, and planned coordination activities at both the national and provincial levels across the nine contaminated provinces. Additional information on past and upcoming workshops or meetings would also be useful.
- **Environmental considerations:** The request does not address the environmental implications of mine action activities, nor does it clarify whether DR Congo has an environmental policy—either in the form of legislation or mine action standards—or whether it intends to develop one during the extension period.

Thank you.